

CONFERENCE REGIONALE DE DISSEMINATION DES RESULTATS DE
RECHERCHE DU PROJET DE RECHERCHE-ACTION SUR LA TAXATION
DES PRODUITS DU TABAC EN AFRIQUE DE L'OUEST



EFFICACITÉ DES SYSTÈMES DE TAXATION DES PRODUITS DU
TABAC DANS LES PAYS MEMBRES DE LA CEDEAO : APPROCHE PAR
LA FRONTIÈRE FISCALE

Auteurs : **P.Yona.B. MANE**, Abdoulaye **DIAGNE**, Yao T. **KPEGLI**
Présenté par : **P.Yona.B. MANE**

10 juillet 2018

PLAN DE PRÉSENTATION

1 INTRODUCTION

- Contexte
- Objectif

2 MÉTHODOLOGIE

3 RÉSULTATS

4 CONCLUSIONS

- Enseignements
- Recommandations

CONTEXTE

CONTEXTE

- fiscalité : moyen le plus efficace pour réduire la consommation des produits du tabac.
- L'Organisation mondiale de la santé (OMS) préconise 75% de part de taxes dans le prix de vente.
- Les pays de la CEDEAO ont encore des parts de l'ensemble des taxes dans le prix de vente qui n'atteignent pas 40%.
- Des hausses substantielles de ces taxes pourraient leur permettre d'accroître sensiblement ces parts.
- Directive de la CEDEAO (décembre 2017) :
 - hausse des taux de taxes ;
 - suppression du plafond sur les taux à appliquer ;
 - dispositif pour leur augmentation régulière ;
 - introduction d'un droit d'accise spécifique.

CONTEXTE

- Cependant chaque pays a un niveau maximal de recettes fiscales qu'il peut collecter compte tenu de sa richesse; de son niveau de taxation, de l'efficacité de son administration et de sa stabilité politique.
- Ainsi, avant d'implémenter une nouvelle taxe ou d'augmenter le taux de celles qui existent, chaque pays doit analyser l'écart entre ses niveaux effectifs de recettes collectées et les recettes maximales qu'elle peut collecter.
- Si les taxes d'un pays permettent de collecter des recettes fiscales assez proches du niveau maximal qui peut être obtenu, sa lutte anti-tabac doit être principalement orientée vers les mesures non fiscales et une amélioration de la productivité de l'administration fiscale.
- En revanche, si un pays est loin de sa capacité fiscale, ses mesures doivent être orientées principalement vers l'augmentation substantielle des taxes.

OBJECTIF

OBJECTIF

Mesurer l'efficacité des systèmes de taxation des produits du tabac dans les pays membres de la CEDEAO en utilisant la méthode de la frontière fiscale.

MÉTHODOLOGIE

MÉTHODE

- L'efficacité du système de taxation sur les produits du tabac d'un pays de la CEDEAO est mesurée par l'écart entre son taux de prélèvement effectif et la part maximale de taxes dans le prix de vente de la cigarette la plus vendue qu'il peut obtenir.
- La méthode de frontière stochastique est utilisée pour déterminer cette part maximale de taxe. L'écart, qui correspond à l'inefficience, est mesuré par le terme d'erreur de l'estimation, après déduction de l'erreur de mesure.
- L'inefficience des systèmes de taxation des produits du tabac est expliquée par des facteurs relatifs au système fiscal appliqué par le pays (type de taxe : ad valorem et/ou taxe spécifique ; assiette fiscale : prix ex-usine, prix de vente final ou hors TVA, etc.). Une frontière d'efficience a été estimée à partir d'un échantillon de 126 pays du monde.

MÉTHODOLOGIE

DONNÉES

- Les données proviennent de différentes sources : enquête CRES auprès des administrations fiscales des 15 pays de la CEDEAO, OMS, université de Sherbrooke et Banque mondiale.

RÉSULTATS

FACTEURS DÉTERMINANTS LE NIVEAU MAXIMAL DE PRÉLÈVEMENT FISCAL

- Une faible élasticité-prix de la demande ;
- une volonté accrue du gouvernement à préserver la santé publique ;
- un environnement non favorable à la contrebande confère un niveau élevé de capacité de recettes d'accises dans le prix de vente de la cigarette.

RÉSULTATS

PART EFFECTIVE DES TAXES DANS LE PRIX DE VENTE

Pays	Part de taxe effective (en %) (1)	Capacité maximale (2)	Ecart fiscal par rapport à la capacité maximale (3)=(2) - (1)	Effort fiscal (en %) (4)=(1)/(2)
Guinée-Bissau	3	50	46	7
Benin	5	74	69	7
Mali	7	60	53	11
Togo	8	66	58	13
Cap-Vert	12	77	65	16
Liberia	11	61	50	18
Niger	11	60	49	19
Ghana	13	70	56	19
Nigeria	16	67	51	24
Côte d'Ivoire	15	62	47	24
Burkina Faso	17	64	47	27
Sénégal	25	65	40	38
Gambie	30	66	36	46

RÉSULTATS

PEU DE PAYS ONT DES POSSIBILITÉS D'AVOIR PLUS DE 75% DE PART DE TAXE DANS LE PRIX DE VENTE

Pays	Part de taxe effective (en %) (1)	Capacité maximale (2)	Ecart fiscal par rapport à la capacité maximale (3)=(2) - (1)	Effort fiscal (en %) (4)=(1)/(2)
Guinée-Bissau	3	50	46	7
Benin	5	74	69	7
Mali	7	60	53	11
Togo	8	66	58	13
Cap-Vert	12	77	65	16
Liberia	11	61	50	18
Niger	11	60	49	19
Ghana	13	70	56	19
Nigeria	16	67	51	24
Côte d'Ivoire	15	62	47	24
Burkina Faso	17	64	47	27
Sénégal	25	65	40	38
Gambie	30	66	36	46

RÉSULTATS

DES EFFORTS FISCAUX TRÈS INSUFFISANTS

Pays	Part de taxe effective (en %) (1)	Capacité maximale (2)	Ecart fiscal par rapport à la capacité maximale (3)=(2) - (1)	Effort fiscal (en %) (4)=(1)/(2)
Guinée-Bissau	3	50	46	7
Benin	5	74	69	7
Mali	7	60	53	11
Togo	8	66	58	13
Cap-Vert	12	77	65	16
Liberia	11	61	50	18
Niger	11	60	49	19
Ghana	13	70	56	19
Nigeria	16	67	51	24
Côte d'Ivoire	15	62	47	24
Burkina Faso	17	64	47	27
Sénégal	25	65	40	38
Gambie	30	66	36	46

RÉSULTATS

DE FAIBLES PERFORMANCES EXPLIQUÉES PAR LE SYSTÈME FISCAL

Pays	Part de taxe effective (en %) (1)	Capacité maximale (2)	Ecart fiscal par rapport à la capacité maximale (3)=(2) - (1)	Effort fiscal (en %) (4)=(1)/(2)
Guinée-Bissau	3	50	46	7
Benin	5	74	69	7
Mali	7	60	53	11
Togo	8	66	58	13
Cap-Vert	12	77	65	16
Liberia	11	61	50	18
Niger	11	60	49	19
Ghana	13	70	56	19
Nigeria	16	67	51	24
Côte d'Ivoire	15	62	47	24
Burkina Faso	17	64	47	27
Sénégal	25	65	40	38
Gambie	30	66	36	46

CONCLUSIONS

LES ENSEIGNEMENTS

TROIS ENSEIGNEMENTS

- 1) Les pays de la CEDEAO sont à moins de 50% d'utilisation des possibilités de taxation qui peuvent appliquer. Ainsi, la première priorité de la lutte antitabac dans ces pays est l'augmentation continue des taxes.
- 2) Un rôle important du système fiscal inadéquat. Les meilleures performances en termes de part de taxes dans le prix de vente et d'effort fiscal sont obtenues avec l'application de la taxe spécifique.
- 3) La capacité maximale de taxation sera améliorée si le niveau de productivité de l'administration est rehaussé.



CONCLUSIONS

LES RECOMMANDATIONS

QUATRE RECOMMANDATIONS

- Augmenter de façon continue les taux de taxes ad valorem en vigueur.
- Associer une taxe spécifique à la taxe ad valorem.
- Utiliser le prix hors TVA comme base de taxation à la place du prix sortie-usine.
- Amélioration la productivité de l'administration fiscale.

MERCI POUR VOTRE AIMABLE ATTENTION!!!